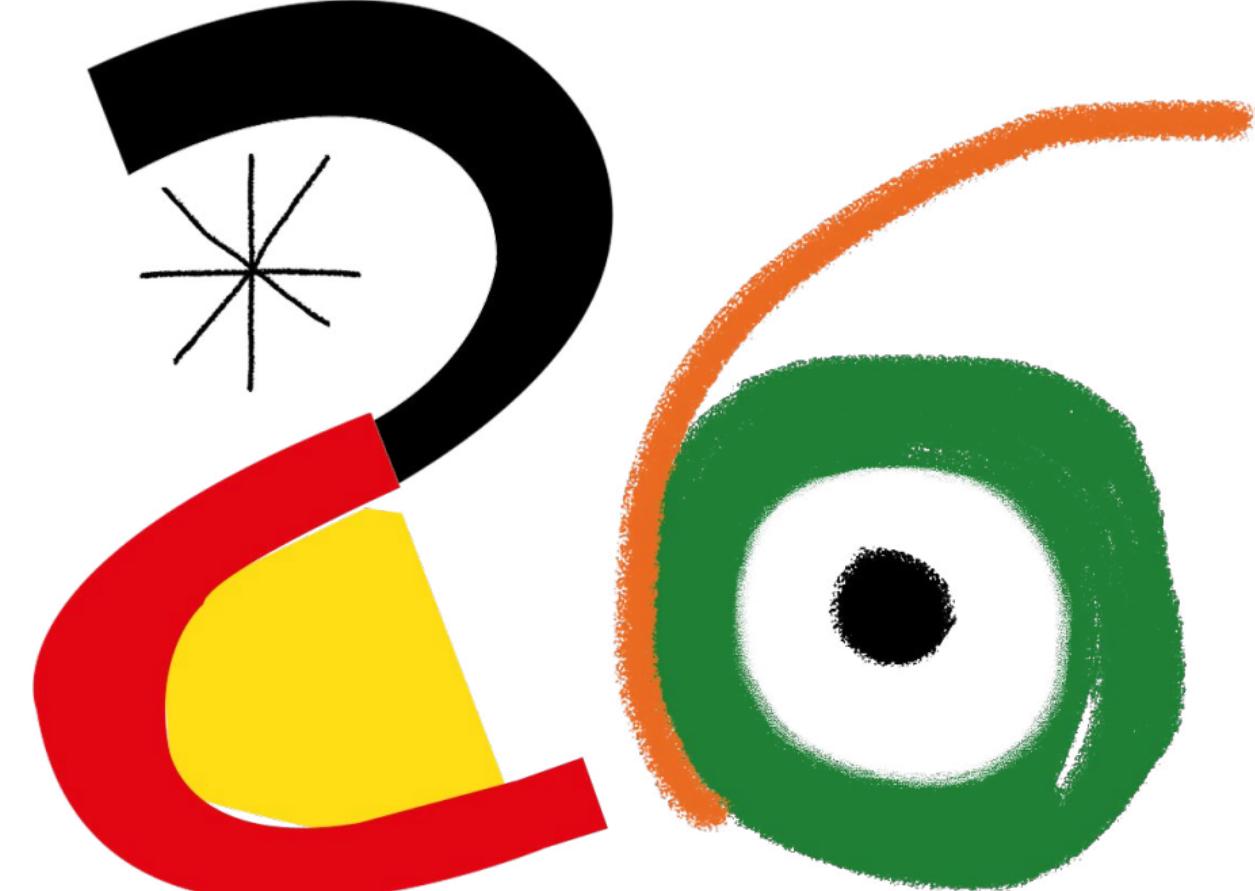




Le Maire de Perpignan
& le Conseil municipal
vous souhaitent
une bonne année

Cérémonie des voeux à la population
Samedi 10 janvier 2026 • 15h00
Palais des congrès • Place Armand Lanoux



*Le Maire de Perpignan et son équipe municipale
ont le plaisir de vous convier à un moment de partage.*

Au programme

Animation musicale suivie d'une dégustation de galettes des rois réalisées par nos artisans locaux, sans oublier le verre de l'amitié.

Informations pratiques

Ouverture des portes à partir de 14 h 00,
1 000 places assises disponibles,
stationnement de surface gratuit, vestiaire à disposition.



mairie-perpignan.fr | APPLICATION PERPIGNAN LA RAYONNANTE

Dans le cadre de l'envoi des invitations et/ou de votre abonnement à la newsletter de la Ville de Perpignan, vos données à caractère personnel sont utilisées uniquement par les services de la Ville de Perpignan - Relations Publiques de la Ville de Perpignan. Nous apportons une grande importance au respect de vos informations personnelles. Les données relatives à votre adresse e-mail, postale, à votre nom ou votre prénom, sont confidentielles. Vos renseignements personnels ne sont en aucun cas partagés. Vos coordonnées ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Vos données seront conservées et pour la durée du mandat après votre inscription avec une reconduction tacite, sauf si vous vous y opposez. Si vous préférez ne plus recevoir nos invitations, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : monsieur.le.maire@mairie-perpignan.com ou RelationsPubliquesSecretariat@mairie-perpignan.com Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données. (Cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant notre délégué à la Protection des données (DPO) : dpo@mairie-perpignan.com. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL). Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos manifestations.